

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20251703-09 Du 17 mars 2025 PARCELLES BOISÉES DEMANDE RÉGIME FORESTIER
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.03.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.03.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : CHATAING P - PITAVY A – DAURELLE T (3)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

PARCELLES BOISÉES DEMANDE RÉGIME FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune d'Usson-en-Forez a acquis plusieurs parcelles boisées sur la commune de la Chapelle-en-Lafaye et de la Chaulme (63) pour agrandir son patrimoine forestier. Afin de valoriser ces parcelles, de leur faire bénéficier d'une gestion durable et multifonctionnelle, la commune demande leur application au régime forestier. Désignation cadastrale des parcelles :

Territoire communal	Section	N°	Lieu-dit	Contenance (ha)	Surface à proposer au RF (ha)
La Chapelle en Lafaye	AL	288	Bois de Marceiller	0.6271	0.6271
La Chapelle en Lafaye	AL	291	Bois de Marceiller	0.4579	0.4579
La Chapelle en Lafaye	AL	318	Bois de Marceiller	0.4997	0.4997
La Chaulme	C	721	Le clos de la Maisonneuve	0.2695	0.2695
TOTAL				1.8542	1.8542

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Demande** l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 18 mars 2025.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--